



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centres de santé

Question écrite n° 3871

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la fermeture du centre de santé de la Croix-Rouge situé à Bagnolet. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si un dialogue a pu être établi avec les responsables de la Croix-Rouge, décisionnaires dans cette affaire, et, dans l'hypothèse d'une fermeture, quelles mesures ont été envisagées afin de faire face, dans les hôpitaux publics du secteur, à l'afflux de public.

Texte de la réponse

Le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées est conscient de la nécessité d'assurer à la population des soins de proximité et il apprécie, à ce titre, le remarquable travail réalisé par la Croix Rouge, notamment en faveur des personnes les plus démunies. Le centre de santé de Bagnolet connaît, malheureusement, de trop grandes difficultés liées notamment au faible nombre de patients reçus en consultation (7 par jour) et à un encadrement administratif inadapté. Il en est résulté un déficit d'exploitation important et persistant qui a compromis la viabilité de la structure. Ainsi, pour les exercices 2000 et 2001, ce déficit atteignait respectivement 65 % et 56 % de son chiffre d'affaires. Cette fermeture ne compromet pas, pour autant, les possibilités de la population avoisinante de se faire soigner. Alors que la moyenne nationale est de 1 médecin généraliste pour 1 500 habitants, la ville de Bagnolet bénéficie, en effet, d'un taux de 1 médecin généraliste pour 1 350 habitants. Enfin, la couverture CMU doit permettre aux bénéficiaires d'accéder au système de soin dans les mêmes conditions que l'ensemble de la population.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3871

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 2002, page 3433

Réponse publiée le : 6 janvier 2003, page 111